

Permettre aux gens d’être vus et entendus



Contenu

- Résumé 2
- La communication est essentielle à la société humaine 3
- Le développement durable, les droits de communication et la WACC 6
- Les cinq principaux programmes 8
 - 1. Les droits de communication numérique 8
 - 2. Les migrants, les réfugiés et les droits de communication 9
 - 3. Les droits de communication et les droits autochtones 10
 - 4. Les droits de communication et le changement climatique 10
 - 5. Les droits de communication et le genre 11
- Annexe 1 : La Théorie du changement de la WACC 14

Résumé

Les droits de communication, y compris la liberté d'expression et d'opinion, l'accès à l'information dans l'intérêt public, et le fait de communiquer dans sa propre langue, sous-tendent plusieurs des autres droits de l'homme. Au sein de leurs sociétés respectives, les gens ne peuvent être des participants actifs et éclairés que s'ils sont en mesure d'exercer librement ces droits de communication.

Voilà pourquoi la communication, en tant que droit, pratique, compétence et profession, devrait faire partie intégrante de la planification et de la mise en œuvre d'actions visant à réaliser le développement durable et un réel progrès social.

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) stipule que « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ».

Cependant, en opposition directe à cet énoncé, les droits de communication sont fréquemment ignorés ou érodés, exacerbant ainsi les inégalités et renforçant l'exclusion sociale. Par conséquent, des personnes et communautés du monde entier deviennent en fait socialement invisibles. Elles font face à la *pauvreté de communication et d'information* ainsi qu'à la *pauvreté des voix*. Il arrive souvent que ce type de marginalisation ne soit pas perçu par les acteurs du développement et les responsables des politiques.

Si cette invisibilité n'est pas abordée, d'autres barrières structurelles ne peuvent être surmontées.

Dans ce contexte, l'Association mondiale pour la communication chrétienne (WACC, sous son sigle anglais) travaille pour que les gens soient vus et entendus. Elle fait la promotion de l'exercice des droits de communication afin que progresse la justice sociale, en contestant les structures politiques, socioculturelles et économiques discriminatoires.

Selon la WACC, le fait de reconnaître aux personnes leurs droits de communication représente une étape cruciale leur permettant de changer et d'améliorer leurs vies.

La WACC occupe un espace avantageux quant à la promotion des droits de communication. Avec l'appui de ses multiples réseaux, de la scène locale aux forums internationaux, des organisations œcuméniques ou des droits de l'homme, en passant par les universitaires et les agences médiatiques, la WACC maintient un engagement inébranlable envers le renforcement des droits des personnes qui possèdent les habiletés, mais qui n'ont pas les ressources ou la liberté requises pour se faire entendre.

Les efforts de la WACC se déploient en fonction de quatre stratégies principales :

- ◆ Renforcer les capacités des communautés locales à accéder, utiliser et faire la promotion de la communication afin de revendiquer leurs droits et ce qui leur est dû;
- ◆ Réaliser le monitoring de la représentation médiatique des femmes, des migrants et des groupes marginalisés, afin de militer en faveur d'une couverture équilibrée et juste;
- ◆ Analyser les tendances en matière de médias et de communication, selon les points de vue et les réalités des communautés situées dans les pays en développement et développés;

- ◆ Mettre à profit son réseau, du local à l'international, pour militer en faveur des droits de communication.

La WACC se concentre sur cinq domaines programmatiques :

Les droits de communication numérique	Les migrants, les réfugiés et les droits de communication	Les droits de communication et les droits autochtones
Les droits de communication et le changement climatique	Les droits de communication et le genre	

La communication est essentielle à la société humaine

La communication entre êtres humains est tellement « normale » qu'on la tient pour acquise. La communication (y compris la parole, l'écriture, les photos, les gestes, les expressions, transmis par quelque moyen que ce soit) joue un rôle essentiel dans le développement et la préservation des individus, des familles, des communautés et des nations. **Le besoin de communiquer est intrinsèque à la nature humaine.** À cet égard, la communication ouverte et honnête est fondamentale à la participation authentique des gens à la société, à l'existence des communautés, aux efforts d'organisation pour le changement et à l'avènement d'une saine démocratie.

Puisque la communication est essentielle à la vie humaine, ceux qui contrôlent les moyens de communication peuvent contrôler les gens. La longue histoire de la communication est à la fois marquée de liberté et de répression.

La communication libre et ouverte a contribué au progrès scientifique et social, à la diversité religieuse et à de formidables réalisations artistiques et culturelles. De tout temps, la communication a fait partie intégrante des luttes menées par des individus ou des groupes pour s'exprimer, être entendus et pour que leurs points de vue et leurs préoccupations soient pris au sérieux dans la sphère publique. En revanche, le déni des droits de communication a mené à la persécution des « hérétiques », au musèlement des « libres penseurs », à l'incarcération des « dissidents » dans les ailes psychiatriques ou les prisons, et à la promotion de l'ignorance, des préjugés et de la violence.

Les médias étatiques ou privés traditionnels – journaux, radio, télévision – ont toujours prétendu servir l'intérêt public. Dans plusieurs cas, cela s'avère. Par contre, ils ont aussi fréquemment servi des gouvernements autocratiques ou des intérêts privés. Dans ce contexte, le journalisme d'enquête indépendant (p. ex. *The Guardian*, *The New York Times*, *Washington Post*, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, *Al Arabia*, *Página 12*) et la radiodiffusion publique (p. ex. la BBC au Royaume-Uni, ARD et ZDF en Allemagne, le Système coréen de radiotélévision) ont été – et dans certains cas, sont toujours – des modèles de reportage équilibré, permettant au public de demander des comptes aux gouvernements.

La situation a radicalement changé avec la montée des plateformes de communication numériques et la fragmentation du panorama médiatique qui en a résulté. Plusieurs médias traditionnels ont été victimes de modèles d'affaires obsolètes, alors que les nouveaux médias numériques et les entreprises publicitaires ont émergé sur la scène mondiale, dont la plupart

sont largement libres de toute obligation de rendre des comptes au public. Qui plus est, on observe le renforcement de la capacité des gouvernements moins démocratiques de contrôler l'accès à l'information et aux connaissances. Toutefois, au milieu de ces changements dynamiques relatifs à la fortune et au pouvoir des médias, les plateformes de communication numériques offrent aussi de nouvelles façons pour les individus, les peuples et communautés marginalisés d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations qui, autrement, seraient peut-être ignorées.

Il existe des pactes internationaux et des lois nationales couvrant les enjeux de liberté d'expression et d'opinion, et des instances mondiales qui régulent l'utilisation des fréquences radio, les droits de propriété intellectuelle ou encore le système d'affectation de noms d'Internet. Pourtant, l'application des pactes ou la mise en œuvre des lois nationales se sont avérées inégales et obscures, menant fréquemment à l'accroissement du pouvoir des plus grandes entreprises numériques, au détriment du bien public et des droits des citoyens ordinaires. Comme le soulignait le Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression dans son rapport à la Trente-huitième session du Conseil des droits de l'homme (18 juin au 6 juillet 2018) :

Bien qu'Internet reste le plus formidable outil jamais conçu pour ce qui est de l'accès mondial à l'information, il est difficile d'y trouver une traduction concrète de ce bel idéal. Le public voit dans les contenus créés par les utilisateurs de la haine, des abus et de la désinformation. Les gouvernements y voient le recrutement de terroristes et des manifestations décevantes de dissidence et d'opposition. Les organisations de la société civile y observent l'externalisation de fonctions publiques telles que la protection de la liberté d'expression, déléguées à des acteurs privés qui n'ont pas d'obligation de rendre des comptes. Bien qu'elles prennent des mesures pour préciser leurs réglementations et leurs relations avec les gouvernements, les entreprises restent des régulateurs énigmatiques, qui créent une sorte de « droit des plateformes » qui manque de clarté et de cohérence et dans lequel les mécanismes de responsabilisation et les voies de recours sont flous. L'ONU, les organisations régionales et les organes conventionnels ont rappelé que les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne, mais on n'est pas toujours sûr que les entreprises protègent les droits de leurs utilisateurs ou que les États fournissent à celles-ci les incitations juridiques nécessaires à cet effet¹.

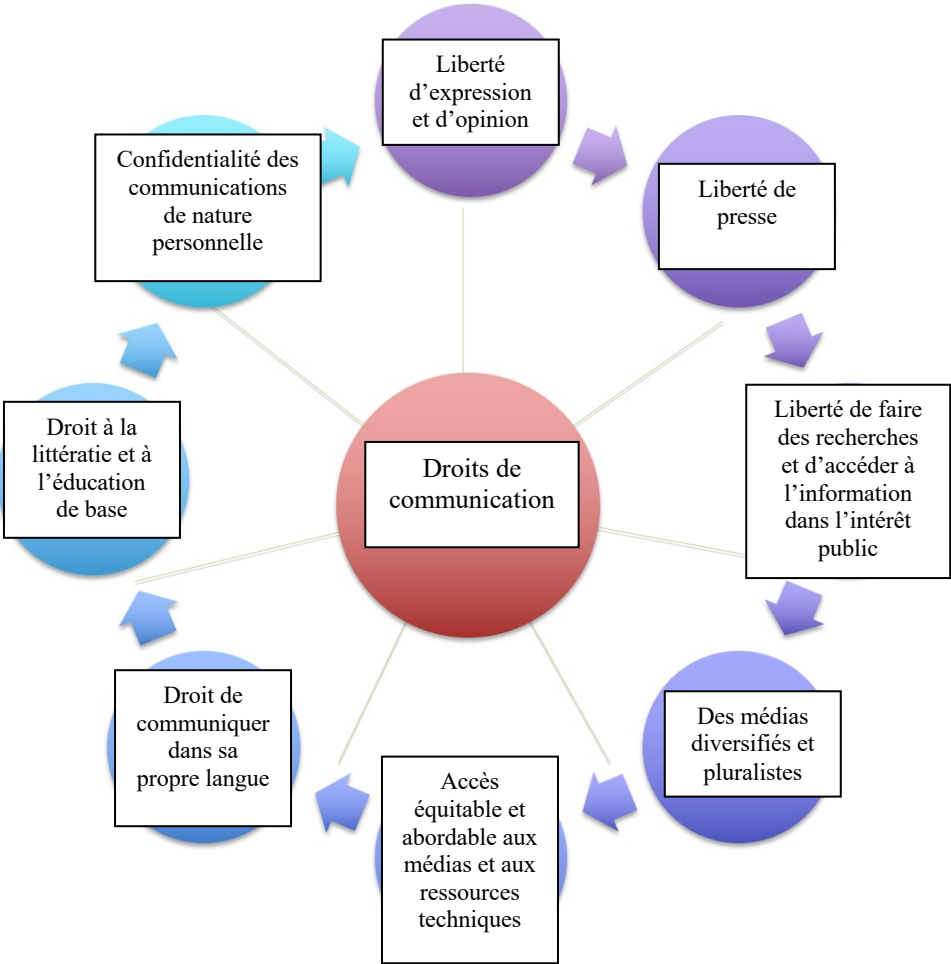
La WACC travaille à autonomiser ceux qui sont laissés pour compte dans les structures médiatiques et numériques et à réformer les panoramas médiatiques/numériques de sorte qu'ils fassent la promotion de la démocratie et de la justice sociale. Nous soulevons d'importantes questions sur la propriété et le contrôle des médias, sur ceux qui ont accès à l'information et aux connaissances et sur la manière de concrétiser l'accès démocratique et équitable aux plateformes de communication.

Les médias de masse traditionnels, les médias sociaux et les plateformes numériques peuvent contribuer à créer de nouveaux espaces publics laissant place aux voix contestant les structures sociales, économiques et politiques qui excluent les personnes et les communautés vulnérables. Ils peuvent également favoriser la participation citoyenne, les relations fondées sur la responsabilisation et la confiance mutuelles, le pluralisme et l'autonomisation des communautés.

¹ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/096/73/PDF/G1809673.pdf?OpenElement>

Lorsque les droits de communication sont respectés et garantis, le développement et les sociétés durables sont possibles.

L'adoption d'une approche de la communication fondée sur les droits implique d'accorder priorité aux personnes qui sont marginalisées et les « moins bien servies », en plus de réduire les inégalités et les discours haineux afin qu'une diversité de voix puissent être entendues et contribuer de façon positive à la sphère publique. Cela implique de rendre les médias et les technologies de communication plus accessibles et plus abordables pour les communautés et les groupes vulnérables. Cela signifie d'habiliter les gens à participer aux processus décisionnels et cela signifie de monitorer les progrès vers la réalisation des droits de communication afin que les gouvernements et ceux qui ont le contrôle puissent être tenus responsables.



La dynamique des droits de communication. Les programmes de la WACC sont axés sur la création de répercussions positives sur les principaux défis actuels liés à la réalisation de ces droits, afin de permettre aux gens d'être vus et entendus et de faciliter leur inclusion et leur entière participation au développement durable.

Le développement durable, les droits de communication et la WACC

Des millions de personnes de tous les continents souffrent d'un manque d'accès aux plateformes de communication, sont sous-représentées ou mal représentées dans les médias, possèdent de faibles niveaux de littératie médiatique, ont un accès restreint à l'information et aux connaissances pertinentes et exactes, sont exclues de la participation aux processus décisionnels et vivent dans des contextes où la liberté des médias est limitée. Autrement dit, les gens sont victimes de la pauvreté de communication et d'information, une forme de pauvreté qui contribue à leur sentiment d'impuissance et à leur incapacité de se faire entendre. Une étude historique de la Banque mondiale publiée en 2000, déclarait qu'il s'agissait de l'une des manifestations de la pauvreté les plus répandues². Ainsi, la pauvreté de communication et d'information représente une dimension cruciale de la pauvreté sous toutes ses formes.

Il est impératif de s'attaquer à la pauvreté en matière de communication et d'information pour arriver à concrétiser la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD)³. En effet, une telle pauvreté entrave la pleine participation des gens au développement, particulièrement lorsqu'il s'agit des plus pauvres et marginalisés. Cet énoncé fait écho à un rapport de 2013 publié par le Groupe des Nations Unies pour le développement, concluant que les gens veulent une voix au chapitre en matière de développement, en plus d'en appeler « à placer les personnes, leurs droits, leurs aspirations et leurs opportunités, au centre du processus de développement⁴ ».

Par exemple, il est difficile de s'imaginer que l'accès universel aux services de soins de santé sexuelle et procréative (ODD 3, Cible 3.7) peut être réalisé sans que les femmes et les filles ne puissent accéder aux connaissances exactes sur la santé reproductive et qu'elles soient en mesure de participer aux processus décisionnels relatifs aux priorités dans le domaine des soins de santé. Dans la même veine, la réduction de la corruption et de la pratique des pots-de-vin (ODD 16, Cible 5) sera difficile à accomplir à moins que les journalistes ne profitent de la liberté et de la protection leur permettant d'enquêter et de mettre en lumière lesdites situations de pots-de-vin.

Malheureusement, le traitement de la pauvreté de communication et d'information ne fait pas toujours partie des programmes de développement mis de l'avant par les partenaires donateurs, les institutions internationales et les gouvernements nationaux. Cette situation peut être attribuable en partie au fait que de tels enjeux sont fréquemment moins tangibles que d'autres priorités de développement, comme la sécurité alimentaire ou l'accès aux médicaments qui sauvent des vies. Néanmoins, les initiatives de communication et d'information doivent faire partie des programmes de développement. Elles sont essentielles à la réalisation d'une gamme

2 Deepa Narayan, Robert Chambers, Meera K. Shah, Patti Petesch. 2000. *Voices of the Poor: Crying Out for Change*. Banque mondiale. New York: Oxford University Press.

3 Les objectifs de développement durable. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

4 Groupe des Nations Unies pour le développement. 2013. *Un million de personnes choisissent le monde qu'ils veulent. Un avenir durable et la dignité pour tous*.

d'objectifs de développement et à la pérennité à long terme de certains résultats, comme les changements de comportement en matière de santé.

La WACC croit fermement que la vision du Programme à l'horizon 2030 ne peut être entièrement réalisée sans que les systèmes et les structures de communication et d'information ne permettent aux gens de participer aux prises de décision relatives au développement durable. Dans cet esprit, par le truchement de son travail programmatique primé, la WACC milite pour encourager l'intégration des droits de communication à des programmes concrets visant à faire progresser plusieurs de ces objectifs.

« La longue tradition et la constante pertinence de ces sujets souligne une chose : la WACC est importante. Si ce réseau et ses idées, ses élans, sa prescience et l'attention particulière qu'il accorde aux groupes vulnérables n'existait pas, il nous faudrait certainement l'inventer. L'approche émancipatrice découlant d'une identité chrétienne est compatible avec toute approche, initiative ou organisation qui se soucie de la protection des droits de l'homme, de la dignité humaine et qui honore ceux dont les voix ne sont pas entendues ou reconnues. » [Traduction]

Dr Ellen Ueberschär, Coprésidente de Heinrich-Böll-Stiftung, extrait de la conférence prononcée au symposium célébrant le 50^e anniversaire de la WACC, à Hambourg, Allemagne, mai 2018.

La WACC compte cinquante ans d'expérience en matière de plaidoyers pour la démocratisation de la communication et la réforme des médias. Elle fait la promotion des droits de communication en tant que stratégie visant à faire progresser le développement durable, à réduire la pauvreté et à favoriser la justice des genres. Ce faisant, elle milite également pour la paix. Lors d'une conférence prononcée au Congrès international *Communication is Peace – Building Viable Communities*, l'Archevêque Émérite Desmond Tutu rendait hommage à l'engagement indéfectible de la WACC et de ses partenaires auprès de ceux qui œuvrent pour la justice et la libération :

« Au cours de son histoire, la WACC a cherché à défendre, élargir et consolider le droit des personnes à communiquer... La lutte pour la justice, la dignité et la paix exigera toujours un tel engagement, tant que nos communautés demeureront divisées, non viables et déchirées par la violence. » [Traduction]

La WACC milite en faveur du changement de politiques à l'échelle mondiale (au sein d'instances telles les Nations Unies, l'UNESCO, ONU Femmes, la Commission de la condition de la femme, la Banque mondiale, l'UIT, la FAO, et lors de rencontres non gouvernementales comme le Forum social mondial et le Parlement des religions du monde); à l'échelle régionale (dans les arènes continentales en Amérique latine, en Afrique et en Asie); et à l'échelon national (dans le cadre d'initiatives visant à modifier les politiques relatives à la législation des médias entourant les questions de propriété, de contrôle et d'accès à l'information et aux connaissances).

La WACC représente une voix empreinte de principes en matière d'égalité, de diversité et de pluralité. Elle met en lumière le rôle que joue la communication dans le contexte des inégalités sociales et économiques qui ravagent le monde, afin d'apporter plus de stabilité et de paix aux gens et aux communautés de toute croyance et d'aucune. Sans discrimination, elle fait la promotion de sa vision de la « Communication pour toutes et tous ».

Les cinq principaux programmes

La WACC réalise ses visées par le renforcement des capacités, le monitoring des médias aux fins d'éducation et de plaidoyers, l'analyse exhaustive des tendances relatives aux médias d'une perspective partant du local à l'international, et les plaidoyers, par l'intermédiaire d'un réseau diversifié qui rassemble des activistes, éducateurs, professionnels des médias et responsables de l'élaboration des politiques. Ces stratégies se déploient dans cinq domaines d'intérêt.

1. Les droits de communication numérique

Au moment où la communication numérique devient de plus en plus répandue et où les décideurs de plusieurs pays sont à développer l'infrastructure numérique et les modèles de gouvernance de l'avenir, la WACC estime qu'il est crucial de progresser au-delà du simple accès, pour traiter des préoccupations structurelles et de justice sociale.

Les Objectifs de développement durable 9 et 17 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies reconnaissent la nécessité de permettre aux gens du monde entier de bénéficier de l'accès à l'Internet et à la téléphonie mobile. Cependant, les enjeux touchant la propriété, la réglementation, la confidentialité et la surveillance des acteurs de la société civile sont autant d'éléments qui doivent être au cœur des échanges entourant les TIC dans le contexte du développement. L'accès à lui seul ne contribuera pas au développement durable.

Par surcroît, les droits de communication existants qui devraient protéger la liberté d'expression, les droits linguistiques, l'égalité des genres, la diversité des médias et plus encore, doivent être mis en vigueur dans la sphère de la communication numérique où règnent la désinformation, les discours haineux et la prolifération de monopoles médiatiques.

En partenariat avec [Just Net Coalition](#), la WACC travaille avec des organisations communautaires afin que progresse la littératie médiatique et que soit mise en place une approche plus démocratique à l'égard des transformations numériques auxquelles nous assistons aujourd'hui.

La WACC collabore également avec les praticiens, les universitaires, les médias et autres partenaires pour poser une réflexion critique sur les enjeux fondamentaux que sont l'accessibilité, l'abordabilité, la reddition de comptes, la participation, l'égalité/équité, la diversité et la connectivité. Les outils numériques doivent être conçus et promus de sorte que les communautés fréquemment exclues puissent participer adéquatement et inciter les gouvernements à mettre en œuvre des politiques publiques qui contribuent à améliorer l'inclusion et l'équité.

L'utilisation des plateformes numériques doit survenir dans le cadre des droits de communication qui contribuent à générer de réelles occasions de participation libre et éclairée,

afin d'encourager un véritable développement durable. Ceci importe particulièrement à la lumière de l'espace réservé à la société civile qui rétrécit de façon alarmante, situation qui se manifeste fréquemment en ligne, ainsi que sous forme de surveillance en ligne et d'interruptions des services Internet.

À titre d'exemple, un projet de la WACC en Palestine cherche à habiliter les femmes vulnérables à exercer leurs droits de communication. L'initiative a contribué à renforcer leur capacité de comprendre, accéder, évaluer et analyser divers types et sources d'information en ligne, en plus de communiquer sur les plateformes de médias numériques pour faire la promotion de leurs droits.

2. Les migrants, les réfugiés et les droits de communication

Partout à travers le monde, le nombre de personnes forcées à migrer continue de s'accroître à un rythme affolant. Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, on compte près de 80 millions de personnes déracinées à l'échelle mondiale⁵. De ce nombre, quelque 46 millions sont des déplacés internes, 26 millions des réfugiés et 4,2 millions des demandeurs d'asile. Il est impératif de traiter de toute la gamme de préoccupations relatives aux personnes en déplacement : l'accès à l'information, la représentation médiatique et le partage de leurs propres actualités au sein de nouvelles communautés et sociétés, tout ceci au sein d'un panorama de communication politique, culturelle et numérique de plus en plus complexe.

Alors que la migration et les déplacements forcés augmentent, il en va de même pour la couverture des médias. Certains reportages ont généré une montée de l'hostilité à l'égard des migrants. En cette ère de mésinformation et de désinformation endémiques, la migration est devenue le point de mire des groupes xénophobes qui cherchent à saper la confiance envers les institutions publiques, y compris les médias. Maintenant plus que jamais, ceux et celles qui défendent les droits des migrants et les droits de communication doivent collaborer pour faire en sorte que les migrants et les réfugiés aient un accès élargi à l'information et aux plateformes de communication afin que leurs voix soient entendues, qu'ils développent des compétences en littératie médiatique et qu'ils contestent les discours dominants portant sur la migration.

La capacité des migrants et des réfugiés de se faire entendre au sein des sociétés qui les accueillent et de contribuer au discours public sur la migration est sérieusement compromise par des facteurs linguistiques, culturels, économiques et politiques. Le silence de ces voix appauvrit à son tour le débat public. La plupart du temps, les migrants n'ont quasi aucune avenue qui leur permette de contribuer au dialogue public sur la migration, en dépit du fait qu'ils soient au cœur même de cette situation.

Les efforts visant à aider les migrants et les réfugiés à exercer leur droits de communication afin d'accéder à l'information et à la liberté d'expression incluent l'amélioration de la capacité des groupes migrants de participer aux plaidoyers, de tisser des relations avec les agences médiatiques et de produire des preuves servant à rehausser la sensibilisation du public à l'égard des enjeux auxquels ils font face. Trois exemples de tels efforts concernent la recherche et les plaidoyers exercés par la WACC-Europe : « [Changer le discours : La représentation médiatique](#)

⁵ <https://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html>

[des réfugiés et des migrants en Europe](#) », la WACC-Afrique sur [les reportages et la représentation des personnes déplacées internes dans la région](#), et le réseau de journalistes citoyens [Among Neighbours: Network of Colombian and Venezuelan Citizen Journalists](#).

Les projets soutenus sous ce thème s'alignent avec l'Objectif de développement durable (ODD) 16 – Paix, justice et institutions efficaces, l'ODD 10 – Inégalités réduites, et avec l'ensemble du Programme de l'ONU à l'horizon 2030. Ils s'alignent également avec les objectifs du Pacte mondial des Nations Unies sur la migration, plus particulièrement l'objectif 17 : « Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues ».

3. Les droits de communication et les droits autochtones

Les médias et les communications sont des outils essentiels à la création d'espaces permettant l'expression des voix autochtones et le partage de récits portant sur la diversité de leurs cultures, de leurs langues et de leurs traditions. L'information, la communication et les médias ont le pouvoir d'éduquer, d'informer et de changer la société. Les médias peuvent inclure et renforcer les voix autochtones, revitaliser les langues autochtones et éduquer les enfants autochtones.

La capacité des peuples autochtones de revendiquer leurs droits de communication est cruciale en vue de réaliser la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Plus particulièrement, le droit d'accès aux médias communautaires autochtones est déterminant en ce qui concerne la capacité des peuples autochtones d'exercer l'ensemble de leurs droits fondamentaux, de garantir leur développement politique, économique, social et culturel de manière distincte et de contribuer à façonner d'autres programmes de développement durable.

Les projets soutenus par la WACC sont axés sur le soutien à l'établissement de stations de radio communautaires dans les endroits où l'accès à d'autres médias est limité; à l'amélioration de la participation des femmes aux médias autochtones communautaires à tous les échelons; à la promotion des réseaux et mouvements de médias communautaires autochtones; et aux efforts de revendication visant à démocratiser les structures médiatiques de sorte que les communautés autochtones en tirent avantage.

L'un des exemples de ces efforts est la [radio communautaire mise en place au Guatemala](#) par l'Asociación de Grupo de Mujeres Tejedoras Ixiles Q'imb'al.

4. Les droits de communication et le changement climatique

La crise climatique exacerbe les inégalités existantes entre et au sein des communautés et elle touche de façon démesurée les communautés marginalisées et isolées, particulièrement chez celles dont le mode de vie est directement lié à la nature et qui dépendent des savoirs locaux ou traditionnels pour assurer leur subsistance et leur survie.

Dans plusieurs pays en développement, la division du travail fondée sur le genre, l'accès restreint aux terres, au capital, aux technologies et à d'autres ressources financières, ainsi que l'accès limité aux sphères où se prennent les décisions politiques, ont aussi empêché les femmes de jouer un rôle plein et entier quand il s'agit de s'attaquer au changement climatique et à d'autres défis environnementaux.

Un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de l'ONU sur les conséquences du réchauffement planétaire a sonné l'alarme quant aux risques de catastrophes environnementales si les sociétés ne modifient pas radicalement leurs modes de vie⁶. Les réponses efficaces dépendent en partie de la mesure dans laquelle les questions liées au climat reçoivent l'attention du public, particulièrement en termes de contenu médiatique. Les connaissances scientifiques doivent également être transmises dans les langues locales par des sources de confiance. En outre, considérant que les effets du changement climatique ont des conséquences démesurées sur les personnes et les communautés en situation de vulnérabilité, il est essentiel de permettre à ces communautés de mettre en pratique leurs droits de communication pour qu'elles soient en mesure de raconter leurs propres histoires, de s'organiser pour le changement et de faire valoir leurs propres solutions à la crise du climat.

Actuellement, en partenariat avec [l'unité de Communication pour le développement de la FAO](#), la WACC travaille afin de permettre aux communautés locales de maîtriser les connaissances écologiques traditionnelles et de soutenir les réseaux de journalistes citoyens environnementaux. La WACC soutient également un projet pluriannuel, en partenariat avec le Fonds du primat pour le secours et le développement mondial (FPSDM, sous son sigle anglais), afin de promouvoir la [protection des écosystèmes sensibles en Colombie](#).

Les projets soutenus sous ce thème s'alignent avec l'Objectif de développement durable (ODD) 16 – Paix, justice et institutions efficaces; et l'ODD 13 – Lutte contre le changement climatique, ainsi qu'avec les objectifs de l'Accord de Paris.

5. Les droits de communication et le genre

La WACC fait la promotion des droits de communication des femmes et favorise l'égalité des genres dans et par les médias. Les partenaires procèdent au monitoring des médias selon une perspective tenant compte des genres afin de produire les données requises pour soutenir l'éducation, la sensibilisation, la formation, les plaidoyers et l'engagement des professionnels des médias à l'égard des politiques et pratiques liées au domaine médiatique. Le monitoring des médias tenant compte de la dimension des genres joue un rôle considérable quant à l'élaboration de preuves permettant de faire progresser l'égalité hommes-femmes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles.

Cependant, les progrès dans la réduction de l'écart entre les hommes et les femmes dans le contenu des médias demeurent extrêmement lents. La violence grandissante envers les femmes qui sévit sur les plateformes numériques continue de faire obstacle aux droits de communication et aux autres droits des femmes en ligne. L'inégalité entre les hommes et les femmes perpétuée dans et par les médias nuit aux efforts visant à traiter de la discrimination à l'égard des filles et des femmes dans les sphères politiques, économiques, sociales et culturelles. Les préjugés, les stéréotypes et les reportages biaisés du point de vue des genres normalisent et consolident encore davantage les relations inégales de pouvoir entre les sexes qui sont à la source des attitudes et pratiques discriminatoires. De telles pratiques ont souvent pour effet de réduire les femmes au silence parce qu'elles craignent de prendre la parole et d'être stigmatisées.

⁶ https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf

La WACC revendique le droit des femmes et des filles à une participation pleine et égale à la communication publique, de sorte que leurs intérêts multiples et complexes, leurs expériences et leurs réalités fassent partie de la scène publique. L'organisation soutient également les efforts de la société civile en matière de collecte de preuves sur les médias et les secteurs marginalisés de la société, afin que progressent les objectifs de justice sociale pour toutes et tous, dans et par les médias. Les projets soutenus par la WACC sous ce thème s'alignent avec l'Objectif de développement durable (ODD) 5 – Égalité des sexes, et l'ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces. Ils s'alignent également avec le Programme d'Action de Beijing (1995), particulièrement la section J- Les femmes et les médias.

En outre, l'entreprise de la WACC nommée le Projet mondial de monitoring des médias (**GMMP, sous son sigle anglais**), représente l'initiative de recherche et de plaidoyer en matière de genre la plus vaste et la plus ancienne de tous les médias d'information mondiaux. À tous les cinq ans depuis 1995, la recherche réalisée dans le cadre du GMMP a pris le pouls, à l'aide d'indicateurs choisis, du genre dans les médias d'information, y compris la présence des femmes par rapport à celle des hommes, les préjugés et les stéréotypes sexistes dans les reportages et autre contenu. En 2015, les données ont été recueillies et analysées dans 114 pays. La sixième recherche de la série se tient en 2020.

Les données du GMMP ont démontré que les nouvelles dépeignent un monde dans lequel les femmes et les filles sont pratiquement invisibles. En effet, les femmes sont dramatiquement sous-représentées dans les actualités, ne représentant que 24 % des sujets et des sources dans les nouvelles.

Les données du GMMP sont importantes parce qu'elles révèlent la mesure dans laquelle les droits de communication des femmes sont ignorés, niés ou diminués. Ces constats fournissent les preuves dont les groupes œuvrant dans les domaines du genre et de la communication à tous les échelons peuvent se servir pour revendiquer des changements de politiques au sein des maisons de presse du monde entier. Ces données représentent également un outil important au soutien des efforts de plaidoyers nationaux et internationaux en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes. Les activistes de partout au monde se servent des rapports de recherche et des trousseaux d'outils du GMMP.

Les constats émanant du GMMP sont intégrés aux plans de formation en journalisme afin de rehausser la sensibilisation à l'égard de la dimension du genre parmi les professionnels et les médias et dans les programmes de littératie médiatique ciblant l'ensemble du public

Un exemple récent de l'utilité de l'initiative provient de la Bosnie-Herzégovine, où le rapport national du GMMP a servi à faire la promotion de la littératie critique à l'égard des médias auprès des auditoires, afin de leur permettre d'aborder les questions du genre, en plus de favoriser les plaidoyers axés sur les médias visant à traiter des dimensions du genre dans les productions journalistiques. Les groupes de femmes ont discuté de l'importance de l'égalité entre les sexes avec des hommes et des femmes journalistes et ont appelé tous les journalistes à s'attaquer aux stéréotypes sexistes existants. Par ailleurs, un autre résultat a mené à l'établissement d'une plateforme en vue de futures collaborations entre les médias de la Bosnie-Herzégovine et les organisations de la société civile.

Les Nations Unies ont officiellement reconnu la pertinence du projet de monitoring GMMP.

« Pour les personnes militant en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, les données du GMMP procurent des renseignements importants servant à nourrir les conversations, à la fois sur et avec l'industrie des médias... Les femmes et les filles représentent la moitié de l'humanité. Le fait d'accorder le même temps et le même poids à leurs histoires constitue une part importante de la création d'un monde meilleur et plus libre pour chacune et chacun de nous. » [Traduction]

Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Directrice exécutive d'ONU Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka

La WACC poursuit ce travail en partenariat avec ONU Femmes, l'UNESCO, et la Global Alliance on Gender and Media (GAMAG). Les rapports et les outils de monitoring des médias du GMMP sont disponibles à www.whomakesthenews.org.

L'Association pour la communication chrétienne est une organisation de bienfaisance enregistrée au Royaume-Uni (numéro 296073) et une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles (numéro 2082273), son siège statutaire se situant au 16 Croissant Tavistock, Londres W11 1AP, Royaume-Uni. La WACC est aussi enregistrée au Canada à titre de société à but non lucratif (438311-7) et en tant qu'organisme de bienfaisance (numéro 83970 9524 RR0001), ses bureaux se situant au 308 rue Main, Toronto ON, M4C 4X7.

www.waccglobal.org

Annexe 1 : La Théorie du changement de la WACC

